

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE TIMISKAMING
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DE BANDE DE TIMISKAMING
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA
représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Timiskaming pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.
2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 480 000 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 49 196,80 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

a) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 249 600 \$ pour le Canada.

ii) 230 400 \$ pour Québec.

b) Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 25 582,34 \$ pour le Canada.

iv) 23 614,46 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article 20.3 suivant est ajouté à l'Entente :

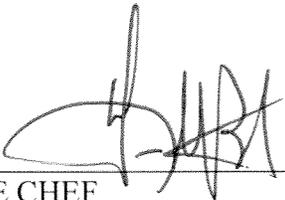
« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe A (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe A (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe A (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

14/03/14
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



LE SOUS-MINISTRE ADJOINT
SECTEUR DE LA GESTION DES URGENCES
ET DES PROGRAMMES

MAR 05 2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

25 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	249 600 \$
Québec	230 400 \$
Total	480 000 \$
Coûts estimés	
Salaires et avantages sociaux	364 875 \$
Frais d'administration	18 780 \$
Contrats	3 900 \$
Électricité	2 864 \$
Assurance	13 726 \$
Frais bancaires	2 951 \$
Maintien et réparations	17 645 \$
Matériel et équipement	19 771 \$
Frais professionnels	2 144 \$
Télécommunications	9 151 \$
Formation	3 652 \$
Location du poste de police	20 541 \$
Total	480 000 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	25 582,34 \$
Québec	23 614,46 \$
Total	49 196,80 \$
Coûts estimés	
Véhicule	45 053,00 \$
Veste pare-balle	2 143,80 \$
Armes	2 000,00 \$
Total	49 196,80 \$